



**AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE COMMUNICATION AU PUBLIC
DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE**

Nous soussignés : (***nom, prénom des deux parents quand les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale***)

1°) _____ (*1^{er} parent*)

Né(e) à _____ le _____

Domicilié(e) : _____ / Tél : _____

Et

2°) _____ (*2^{ème} parent*)

Né(e) à _____ le _____

Domicilié(e) : _____ / Tél : _____

Certifions être les représentants légaux de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

autorise(ons) la société **Milan presse, filiale du Groupe Bayard**, sise 1 rond-point du Général Eisenhower 31100 Toulouse, à reproduire et communiquer au public, par extrait ou en totalité, dans le monde entier, les photographies envoyées au magazine Julie sur lesquelles mon (notre) enfant figure, sur les supports et réseaux de communication suivants, à des fins éditoriales et promotionnelles :

- **La version française papier du magazine Julie, ainsi que dans les versions étrangères de ce magazine, ces dernières pouvant être, le cas échéant, publiées par des tiers partenaires de Milan presse ;**
- **La version numérique du magazine Julie,**
- **Les Sites Internet édités par les sociétés du Groupe Bayard ;**
- **Les Sites de partage de contenus et réseaux sociaux et notamment sur les sites suivants : juliemag.com, @juliemagazine (Instagram)**
- **et de façon non limitative, réseaux Google, Youtube, Dailymotion, Facebook, Twitter, Pinterest et Instagram).**

Certifie(ions) par la présente que je suis / que nous sommes auteur(s) des photographies envoyées au magazine précité et garantis/garantissons à la société Milan presse la jouissance paisible des droits cédés ci-dessus, contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Renonce(çons) à ce que mon (notre) nom soit mentionné dans les crédits des photographies susvisées afin de protéger l'identité de mon (notre) enfant. La mention « D.R. » (pour « Droits réservés ») pourra être apposée dans les crédits photographiques à la discrétion de la rédaction du magazine précité.

Par sociétés du Groupe Bayard, les parties entendent les sociétés contrôlées par la société Bayard au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux et ce pour une durée de 5 (cinq) ans et reste valable en cas de changement de mon (notre) état civil actuel.

La présente autorisation sera régie, interprétée et exécutée en conformité avec la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente autorisation sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français compétents.

Ces informations sont destinées à Milan presse qui édite le magazine Julie. Elles sont enregistrées afin de gérer et conserver l'autorisation de reproduction que vous nous transmettez par ce formulaire. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en adressant votre demande par mail à julie@milan.fr

Fait à, le, en deux exemplaires.

***Signature précédée de la mention « Bon pour accord »
(des deux parents quand les deux sont titulaires de l'autorité parentale)***